

République Française

DEPARTEMENT DES ARDENNES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le neuf décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.

***Nombre de Membres 41, en fonction 40, qui ont délibéré : 33.***

***Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Marc GUÉNIOT, Mme Martine GOFFINET, M. Stephen KRAUS, Mme Claude DRUMEL, Mme Annie QUENTIN, M. Michel GAUTRON, Mme Françoise MORETTE, Mme Claudine CHATELAIN, M. Bernard NOLEVAUX, M. Jean-Paul GRASMUCK, M. Patrick MALLY, Mme Noémie MAYET, M. Jean-Pierre SAC, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIGUES DA SILVA, M. Robert GALMOT, Mme Christelle CAHART, M. Bernard WATLET, M. René PETITDAN, M. Mistral BANA, M. Olivier BARBIER, M. Bertrand CHEMIN, Mme Isabelle PARENT, M. Michel BELDJOURI, Mme Brigitte KLEIN, M. Arnaud FAUCHERON***

***Absents excusés sans pouvoir : Mme Cindy DAVESNE, M. Jean-Charles MASSIN, M. Frédéric JAUMOTTE, M. Michael LEFEVRE, Mme Maria SCHOUMAKER, M. Nicolas SCHOUMAKER, Mme Marie-Madeleine BANA***

***Absent excusé avec pouvoir : M. Jacques BARILLY à Mme Claude DRUMEL, Mme Anne MANDRA à Mme Noémie MAYET, Mme Myriam HIBLOT à M. Marc GNENIOT, Mme Martine THIERNESSE à M. Michel GAUTRON, Mme Sophie DROZDOWIEZ à M. Francis BONNE***

***Secrétaire élu : Mr Michel GAUTRON***

.....

**Monsieur LEPAGE procède à l'appel des conseillers et fait lecture du compte-rendu de la séance du 22 novembre 2019 qui est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire aborde les points à l'ordre du jour.**

**DELIBERATION N°1 : CIMETIERE : REPRISE DE CONCESSIONS**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Claude DRUMEL qui informe les membres du Conseil Municipal que beaucoup de sépultures sont en état d'abandon dans le cimetière communal et qu'il convient de poursuivre la procédure de reprise de concessions débutée le 17 décembre 2015 par un premier constat des tombes concernées effectué par la société ELABOR. Un second constat a été fait le 5 septembre 2019.

Sont ainsi concernées 116 sépultures. Madame Claude DRUMEL précise qu'il s'agit de concessions de plus de 30 ans et dans lesquelles il n'y a pas eu d'inhumation depuis 10 ans.

Pour 10 d'entre elles, les ayants droits se sont engagés à faire des travaux.

Madame Claude DRUMEL fait également part de la demande du Souvenir Français pour inscrire 3 sépultures au Patrimoine Communal pour les préserver de la destruction.

Aucune chapelle n'est concernée mais certaines concessions perpétuelles le sont à partir du moment où elles sont réputées en état d'abandon.

Monsieur le Maire propose ainsi la reprise des concessions listées et déclarées en état d'abandon dans le constat établi le 5 septembre dernier.

Adopté à 32 voix pour et 1 abstention

### **DELIBERATION N°2 : PRESTATION DENEIGEMENT**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de confier comme l'an dernier, la prestation « déneigement » à Monsieur MUSQUAR, pour le même tarif horaire qu'en 2018, soit 80 € de l'heure.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°3 : CONTRAT CNP 2020**

Comme chaque année, le contrat d'assurance statutaire du Personnel arrive à échéance le 31 décembre. Il concerne 36 agents (25 titulaires, 9 contractuels et 2 apprentis). Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le contrat pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°4 : POSTES ALSH 2020**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver, pour l'organisation des centres de loisirs, le recours à des contrats pour 12 animateurs, au grade d'adjoint d'animation, à temps complet, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°5 : CREATION D'UN POSTE D'ACCOMPAGNATEUR A LA CANTINE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc GUENIOT.

Un élève de CM2, également inscrit à l'ALSH, présentant un syndrome autistique, est à ce titre accompagné par un encadrant sur le temps scolaire.

En vue de sa rentrée prochaine au collège, il serait souhaitable que cet élève bénéficie aussi d'un accompagnement pour s'acclimater à l'environnement « cantine ».

A cet effet, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la création d'un poste d' « accompagnateur à la cantine ».

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°6 : TAUX DE PROMOTION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette année, 11 salariés sont concernés, soit 3 adjoints administratifs (secrétariats de Bazeilles et Villers-Cernay) et 8 adjoint techniques (2 dans les écoles, 2 à l'entretien des bâtiments communaux et 4 aux services techniques). Le coût mensuel de ces avancements de grade est de 306.61 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les ratios d'avancement de grade pour la commune nouvelle de Bazeilles comme suit :

<b>CATEGORIES</b>	<b>FILIERES</b>	<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>TAUX (%)</b>
Toutes les catégories	Toutes les filières	Tous les grades	100 %

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°7A : CREATION DE POSTE (AVANCEMENTS DE GRADE)**

Dans la continuité de la décision précédente, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal les transformations de postes qui suivent :

- 3 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe  
Transformés en 3 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.
  
- 8 postes d'adjoint technique territorial  
Transformés en 8 postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°7B : TEMPS PARTIEL**

Madame GOUT a fait une demande de travail à temps partiel. Un dossier a été déposé au Centre de Gestion des Ardennes pour être soumis au Comité Technique, dont la séance était prévue le 3 décembre 2019, d'abord reportée au 10 décembre puis reportée en 2020.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'émettre un accord de principe.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°8 : MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la mise en place d'un « Compte Epargne Temps » au bénéfice des agents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce système leur permettra de cumuler des jours de congé ou de récupération non pris sur l'année.

Par ailleurs, l'agent aura la possibilité d'en demander la rémunération sous certaines conditions.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°9 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020**

Afin de pourvoir aux éventuelles dépenses d'investissement à mandater avant le vote du budget primitif 2020, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal,

conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'autoriser à mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget l'exercice N-1.

Adopté à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N°10 : ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser un chèque de 180 € reçu pour une vente de bois.

Adopté à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N°11 : PRESTATION SOCIALE POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL – NOEL 2019**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer cette année, pour chaque enfant du Personnel, jusqu'à l'âge de 16 ans, un bon de Noël d'une valeur de 80 €.

Cela représente un coût de 1 360 € ; les crédits sont inscrits au budget 2019.

Adopté à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N°12 : INDEMNITE DU TRESORIER**

En application des dispositions de l'article 97 de la loi du 2 mars 1982 et du décret du 19 novembre 1982, l'arrêté du 16 décembre 1983 précise les modalités de versement de l'indemnité de conseil versée aux comptables du Trésor.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le principe de versement d'une part, et d'autre part sur le taux de versement de l'indemnité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident le versement d'une indemnité à hauteur de 800 €.

Adopté à 32 voix, sauf 1 voix contre

#### **DELIBERATION N°13 : FACTURATION DES ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de facturer aux locataires le montant des ordures ménagères tel que notifié sur l'avis d'imposition foncière de la commune, soit une recette globale de 530,33 €.

Adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES:**

- Remerciements de Monsieur Marino TORRIANI pour la mise à disposition gracieuse d'une salle des fêtes.
- Monsieur le Maire liste les travaux de voirie achevés.
- L'acquisition des terrains de la Sauvegarde est en cours de traitement auprès du notaire.
- Un concert de Noël aura lieu dans l'église le 22 décembre 2019
- La distribution des colis de Noël, samedi 14 décembre, a été un succès.
- Un film, « Les dernières cartouches de la guerre de 1870 », est en cours de montage. Monsieur Francis BONNE prend la parole : Ce film de 70 minutes, à l'initiative de l'historien Eric DEROO, en partenariat avec la société GALATÉ FILMS, passera sur une chaîne télévisée ; Les producteurs demandent une participation de 30 000,00 € à la commune. Les membres du Conseil Municipal acceptent de donner un accord de principe afin de lancer le projet.

**QUESTIONS DIVERSES** : Néant

**La séance est levée à 21h15.**

**Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.**

**Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.**